

Renvoi au comité de législation de la pétition du citoyen Pixarre qui réclame contre des vexations, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la pétition du citoyen Pixarre qui réclame contre des vexations, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34811_t1_0347_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023



Persée (BY:)

Seance du 18 Pluviôse An II

(Jeudi 6 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

Nb. de

Le président ouvre la séance à onze heures.

2

1

Les administrateurs de la police de Paris adressent à la Convention nationale l'état et le nombre des détenus dans les maisons de justice. d'arrêt et de détention du département: le total général se monte à 5,418 (1).

[Comm. de Paris, 17 pluv. II. Etat au 16 pluv.]

	Mb. de
Noms des prisons	détenus
Conciergerie	. 480
Grande-Force	. 541
Petite-Force	. 296
Sainte-Pélagie	. 125
Madelonnettes	. 69
Abbaye	. 145
Bicêtre	. 706
A la Salpêtrière	. 360
Chambres d'arrêt, à la mairie	. 97
Maison des Fermes	. 31
Luxembourg	. 450
Maison de suspicion, r. de Bourbe	. 445
Irlandais, rue du Cheval vert	. 34
Les Picpus, fbg St-Antoine	. 141
Réfectoire de l'Abbaye	. 59
Les Angloises, rue St-Victor	. 111
Les Angloises, rue de Loursine	. 93
Les Carmes, r. de Vaugirard	. 203
Les Angloises, fbg St-Antoine	. 38
Ecossais, rue des fossés St-Victor	. 75
St-Lazare, fbg Saint-Lazare	. 665
Maison Mahay, r. du Chemin vert	
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	
Belhomme, rue Charonne, nº 70	
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoir	re49
Total général	. 5 418

Insertion au bulletin (3).

(3) B^{in} , 18 pluv.

Le citoyen Pixarre, de la commune de Saint-Sever, département des Landes, réclame contre des vexations pour lesquelles il demande aux représentans du peuple des moyens répressifs.

Renvoyé au Comité de législation (1).

[Pixarre, à la Conv., s.l.n.d.] (2)

« Citoyen Président,

Le citoyen Pixarre, habitant de la ville de St-Sever, département des Landes, vous dénonce un fait qu'on lui fait supporter, qui intéresse le public, et quoique minutieux, il croit qu'il ne doit pas moins engager la Convention à prendre son exposé en considération pour faire corriger les abus et réprimer ceux qui les commettent.

L'exposant ne peut point rapporter la date de sa désagréable aventure à laquelle il fut vivement sensible, ni les frais qu'il lui en coûta c'est qu'il envoya dans le temps les pièces à Paris, mais qui seront jointes à sa pétition pour constater qu'il n'y a pas de galant homme qui ne soit exposé à éprouver des choses fâcheuses et déshonorantes dans le moment le plus inattendu. Ceci avec votre permission, Représentants, doit souffrir un détail pour avoir une juste intelligence de l'affaire.

Un ami de l'exposant, résidant à Bordeaux, lui écrivit par la poste, qu'il venait de remettre au bureau du fourgon de cette ville qui va à Bayonne, une petite boite contenant environ cinq livres de café, dont il avait payé le port, qu'il le priait de la faire retirer à Mont-de-Marsan chez le nommé Convert, aubergiste, où les fourgonniers déposent en passant les marchandises et paquets destinés pour les alentours de cette ville. L'exposant n'eut point besoin de commettre personne pour faire retirer cette boite, attendu que le porteur des lettres de St-Sever à Mont-de-Marsan, et de cette ville à St-Server, fut chez le citoyen Convert, aubergiste qui dit à ce porteur: il vient de m'être laissé par le fourgonnier une petite boite à l'adresse du citoyen Pixarre, de votre ville, voulez-vous vous charger de lui remettre? Il répondit : Oui, et lui demanda ce qu'il fallait pour le port, il ne lui répliqua : rien, il a été payé à Bordeaux, mais quoique cela il me faut dix sous, qu'il lui remit. Le soir du même jour, ce porteur des lettres

⁽¹⁾ P.V., XXXI, 38. (2) C 291, pl. 932, p. 32. Signé: Mennessier, Baudrais, Froidure.

⁽¹⁾ P.V., XXXI, 38. (2) D_{III} 121 B , doss. St-Sever.